



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 28 Novembre 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 28 Novembre 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20241122-Imc1351742-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 28/11/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 22 NOVEMBRE 2024

N° 2024/280/S

Objet : Signature de la convention cadre, du contrat de mise à disposition des Fibres Optiques Noires, des annexes ainsi que des bons de commande portant sur les services proposés par THD 83 pour l'exploitation d'un réseau de communications électroniques

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 15/11/2024, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	45
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	13

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TANGUY, Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Patrice CAZAUX, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBon, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Magali TURBATTE donne pouvoir à Monsieur Guy LE BERRE, Madame Virginie PIN donne pouvoir à Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Dominique ANDREOTTI donne pouvoir à Madame Martine BERARD, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Madame Valérie MONDONE donne pouvoir à Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Caroline DEPALLENS donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Emilien LEONI donne pouvoir à Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Pierre BONNEFOY donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Madame Marcelle SABARLY donne pouvoir à Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

En 2013, Toulon Provence Méditerranée a mis en place une Délégation de Service Public pour le développement du Très Haut Débit sur l'agglomération avec pour objectif principal de favoriser l'implantation des entreprises dans les Zones d'Activités Economique (ZAE). Il s'agissait aussi de répondre aux différents acteurs du territoire en proposant un réseau de fibre optique permettant d'augmenter la disponibilité d'offres Très Haut Débit de qualité « professionnelle ».

THD83 est le délégataire choisi pour l'établissement et l'exploitation de ce réseau de communications électroniques à très haut débit. Dans la conception de ce réseau ont été positionnés des sites municipaux pouvant être raccordés en fibres optiques.

Dans cette perspective, une première convention cadre avait été établie par laquelle le délégataire proposait à la Ville de Toulon une offre commerciale sous forme de droit d'usage irrévocable (IRU) pour une durée de 10 ans afin d'interconnecter ses sites municipaux à l'aide de fibres optiques.

La durée de cette convention ayant expirée et les conditions financières étant modifiées, il convient d'établir une nouvelle convention pour la durée restant à courir de la Délégation de Service Public accordée à THD83.

Il est donc proposé par la présente délibération, de signer avec le délégataire THD83, une nouvelle convention cadre pour la mise à disposition des services exposés ci-dessus, le contrat de mise à disposition et ses annexes, en application de cette convention, relatifs au service particulier de raccordement de fibres optiques ainsi que les bons de commandes successifs.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 22 novembre 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur Laurent JEROME, 5ème Adjoint au Maire : SECURITE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-21 6°,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L2512-4,

Vu l'avis favorable de la Commission Action Territoriale et Proximité du 06 novembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 12 novembre 2024,

Considérant qu'il est nécessaire d'interconnecter en très haut débit les sites de la Ville de Toulon, répartis sur l'ensemble du territoire communal, afin que les utilisateurs puissent accéder efficacement aux systèmes d'informations, à l'Internet et aux ressources informatiques et téléphoniques de la Ville,

Considérant qu'un réseau de fibre optique est mis en œuvre sur le territoire par la Délégation de Service Public accordée à THD83,

Considérant que THD83 est en mesure de proposer à la Commune de Toulon une concession irrévocable de droit d'usage (IRU) de Fibres Optiques Noires (FON) pour une durée allant jusqu'à la fin de la Délégation de Service Public accordée à THD83 permettant d'interconnecter les sites sur un Groupe Fermé d'Utilisateurs (GFU).

Considérant que pour 2024, le montant total dû s'élève à 1 814 688,60 € TTC (1 512 240,50 € HT) pour un parcours de fibres optiques de 258 998 mètres linéaires, décomposé comme suit :

- frais d'accès aux services : ce montant forfaitaire correspond aux frais de raccordement versés par extrémité de FON et qui sont dus à la date de mise à disposition de chaque lien optique. Pour 2024, ces frais s'élèvent à 338 400 € TTC (282 000 € HT),

- IRU : la mise à disposition des FON et leur droit d'usage à la Ville, jusqu'à la fin de la Délégation de Service Public, sont facturés au prix forfaitaire de 4,60 € HT par mètre linéaire et par an. Pour 2024, le montant de l'IRU s'élève à 1 429 668,96 € TTC (1 191 390,80 € HT),

- frais de maintenance annuelle de 8 heures : 46 619,64 € TTC (38 849,70 € HT). Ces frais sont facturés au prix forfaitaire de 0,15 € HT par mètre linéaire et par an.

Considérant que pour les années suivantes, et jusqu'à l'expiration de la Délégation de Service Public accordée à THD83, les montants correspondant aux frais d'accès au service et à l'IRU seront ajustés en fonction du nombre de mètres linéaires de fibres optiques déjà raccordés et des extensions à réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'exposé qui précède,
- d'autoriser Mme Josée MASSI, Maire de la Ville de Toulon, à signer la convention cadre, le contrat de mise à disposition des Fibres Optiques Noires (FON) et ses annexes ainsi que les bons de commande portant sur l'acquisition d'un droit d'usage de longue durée sur une infrastructure de communications électroniques à haut débit sur le territoire communal,
- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 21 « immobilisations corporelles » du budget principal 2024 et suivants,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
POUR Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
POUR de Mme ROUSSEL
POUR de M. LEROY et Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
ABSTENTION de Mme MUSCHOTTI et M. DEPALLENS

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon

